



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 novembre 2008
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 103 c) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes principaux : élection
de cinq membres de la Cour
internationale de Justice**

**Conseil de sécurité
Soixante-troisième année**

Candidats présentés par les groupes nationaux

Note du Secrétaire général

Additif

Retrait d'une candidature présentée par un groupe national

Dans une note verbale du 3 novembre 2008 (voir annexe), la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Bureau des affaires juridiques de la décision prise par le groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage de retirer la candidature de Rafael Nieto Navia (Colombie) à l'élection de membres de la Cour internationale de Justice, qui aura lieu pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le 6 novembre 2008.



Annexe

**Note verbale datée du 3 novembre 2008,
adressée au Bureau des affaires juridiques
par la Mission permanente de la Colombie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau des affaires juridiques et a l'honneur de lui faire savoir que le groupe national colombien auprès de la Cour permanente d'arbitrage a décidé de retirer la candidature de Rafael Nieto Navia au poste de juge de la Cour internationale de Justice pour la période 2009-2018.
